

SOMMAIRE**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES****ARRETE REGLEMENTAIRE n° 2023/00156/DGAR/DRH1**

Portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ALPHAND, Directeur général adjoint de l'environnement des déplacements, et de l'aménagement du territoire au titre de l'intérim de Monsieur Christophe DENIOT, Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne

ARRETE REGLEMENTAIRE n° 2023/00157/DGAR/DRH.....3

Portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ALPHAND, Directeur général adjoint de l'environnement des déplacements, et de l'aménagement du territoire au titre de l'intérim de Monsieur Christophe DENIOT, Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne

ARRETE REGLEMENTAIRE n° 2023/00158/DGAR/DRH8

Portant délégation de signature à Monsieur Marc BORIOSI, Directeur général adjoint de l'éducation, de l'attractivité et des stratégies départementales au titre de l'intérim de Monsieur Christophe DENIOT, Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne

ARRETE REGLEMENTAIRE n° 2023/00159/DGAR/DRH13

Portant délégation de signature à Monsieur Marc BORIOSI, en qualité de Directeur général adjoint de l'éducation, de l'attractivité et des stratégies départementales au titre de l'intérim de Monsieur Christophe DENIOT, Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne

ARRETE REGLEMENTAIRE n° 2023/00156/DGAR/DRH

Portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ALPHAND, Directeur général adjoint de l'environnement des déplacements, et de l'aménagement du territoire au titre de l'intérim de Monsieur Christophe DENIOT, Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne

Le Président du Conseil Départemental,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment ses articles L. 3211-2 et L. 3221-2 et suivants ;

VU la délibération n° CD-2021/07/01 0/01 du 01/07/2021 relative à l'élection de Monsieur Jean-François PARIGI en qualité de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne ;

VU la délibération n° CD-2021/07/01-0/04 du 01/07/2021 portant délégation de compétences à la Commission permanente ;

VU la délibération n° CD-2021/07/01 0/05 du 01/07/2021 relative à la délégation de compétences du Conseil départemental de Seine-et-Marne au Président ;

VU la délibération n° CD-2021/07/01-0/06 du 01/07/2021 portant délégation de compétences au Président en matière d'emprunts, de réaménagements de dette, d'instruments de couverture du risque financier et d'instruments de gestion de trésorerie ;

VU la délibération n° CD-2021/07/01-0/07 du 01/07/2021 portant délégation de compétences au Président en matière de placements ;

VU la délibération n° CD-2021/12/16-7/03 du 16/12/2021 portant sur le Budget Primitif 2021 – Domaine « Finances/Dette et opérations financières » et délégation de compétences du Président pour les opérations financières en matière de dette de gestion de trésorerie au titre de l'exercice 2022 ;

VU l'arrêté DRH n° 2019-05742 du 02/07/2019, portant recrutement par voie de détachement de Monsieur Christophe DENIOT, en qualité de Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté DRH n° 2021-00716 du 17/12/2021, portant délégation de signature à Monsieur Christophe DENIOT, Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté DRH n°2019-07783 du 27/09/2019 portant nomination de Monsieur Frédéric ALPHAND, en qualité de Directeur général adjoint de l'environnement, des déplacements et de l'aménagement du territoire ;

VU l'arrêté DRH n° 2021-00405 du 01/07/2021, portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ALPHAND, en qualité de Directeur général adjoint de l'environnement, des déplacements et de l'aménagement du territoire ;

Accusé de réception en préfecture
077-227700010-20231219-A-2023-00156-AR
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Les informations recueillies peuvent être enregistrées dans les logiciels métiers et dans la base de contact du Département. Les services concernés en sont les destinataires exclusifs. Elles sont destinées à l'accomplissement des missions du Département. Vous pouvez exercer vos droits conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, auprès du délégué à la protection des données du Département, par mail adressé à dpd@departement77.fr ou par courrier postal adressé au Délégué à la protection des données - Hôtel du Département CS 50377 - 77010 Melun cedex.

CONSIDERANT l'avis favorable émis par Monsieur le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne sur la demande d'absence de Monsieur Christophe DENIOT, Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à Monsieur Frédéric ALPHAND, en qualité de Directeur général adjoint de l'environnement, des déplacements et de l'aménagement du territoire durant l'absence de Monsieur Christophe DENIOT, Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne par intérim du jeudi 28 au vendredi 29 décembre 2023 inclus, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions telles que définies dans sa fiche de poste, tous les actes suivants :

- contrats de prêts, leurs avenants et toutes décisions se rapportant à leur gestion,
- conventions de lignes de trésorerie, leurs avenants et toutes décisions se rapportant à leur gestion,
- contrats relatifs aux instruments de couverture du risque financier, leurs avenants ainsi que toutes décisions se rapportant à leur gestion,
- documentations juridique et financière liée au programme de titres négociables à court terme, leurs actualisations ainsi que toutes décisions nécessaires à sa mise en place,
- décisions nécessaires aux émissions de titres négociables à court terme,
- documentations juridique et financière liée au programme Euro Medium Term Note, leurs actualisations, ainsi que toutes décisions nécessaires à sa mise en place,
- contrats, lettres, certificats, titres et tout document nécessaire à la mise en œuvre d'émissions obligatoires au sein du programme Euro Medium Term Note.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État dans le Département pour exercice du contrôle de légalité, publié en les formes légales sur le site internet du Département et notifié à la personne intéressée.

Fait à Melun, le 19 DEC. 2023

Le Président du Conseil départemental

Jean-François PARIGI

En application de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cet acte administratif peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la présente publication :

- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,
- d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Melun

Notifié le :

Signature de l'agent :

ARRETE REGLEMENTAIRE n° 2023/00157/DGAR/DRH

Portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ALPHAND, Directeur général adjoint de l'environnement des déplacements, et de l'aménagement du territoire au titre de l'intérim de Monsieur Christophe DENIOT, Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne

Le Président du Conseil Départemental,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment ses articles L. 3211-2 et L. 3221-2 et suivants ;

VU la délibération n° CD-2021/07/01 0/01 du 01/07/2021 relative à l'élection de Monsieur Jean-François PARIGI en qualité de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne ;

VU la délibération n° CD-2021/07/01 0/05 du 01/07/2021 relative à la délégation de compétences du Conseil départemental de Seine-et-Marne au Président ;

VU l'arrêté DRH n° 2019-05742 du 02/07/2019, portant recrutement par voie de détachement de Monsieur Christophe DENIOT, en qualité de Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté DRH n° 2021-00200 du 01/07/2021, portant délégation de signature à Monsieur Christophe DENIOT, Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté DRH n°2021-00405 du 01/07/2021 portant nomination de Monsieur Frédéric ALPHAND, en qualité de Directeur général adjoint de l'environnement, des déplacements et de l'aménagement du territoire ;

VU l'arrêté DRH n° 2021-00405 du 01/07/2021, portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ALPHAND, en qualité de Directeur général adjoint de l'environnement, des déplacements et de l'aménagement du territoire ;

CONSIDERANT l'avis favorable émis par Monsieur le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne sur la demande d'absence de Monsieur Christophe DENIOT, Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne ;

ARRETE

Accusé de réception en préfecture
077-227700010-20231219-A-2023-00157-AR
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Les informations recueillies peuvent être enregistrées dans les logiciels métiers et dans la base de contact du Département. Les services concernés en sont les destinataires exclusifs. Elles sont destinées à l'accomplissement des missions du Département. Vous pouvez exercer vos droits conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, auprès du délégué à la protection des données du Département, par mail adressé à dpd@departement77.fr ou par courrier postal adressé au Délégué à la protection des données - Hôtel du Département CS 50377 - 77010 Melun cedex.

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à Monsieur Frédéric ALPHAND, en qualité de Directeur général adjoint de l'environnement, des déplacements et de l'aménagement du territoire durant l'absence de Monsieur Christophe DENIOT, Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne par intérim du jeudi 28 au vendredi 29 décembre 2023 inclus, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions telles que définies dans sa fiche de poste, tous les actes suivants :

- correspondances portant avis, décision, communication d'informations ou de pièces relatives à l'administration et aux ressources internes, à la politique budgétaire, financière, comptable et à la fiscalité, à l'environnement, aux déplacements et à l'aménagement du territoire, à l'attractivité et stratégie territoriale, à l'éducation, à l'enseignement supérieur et à la formation, aux affaires culturelles, aux archives départementales, au tourisme, à la jeunesse et aux sports, ainsi que dans les domaines d'intervention de la direction générale et aux sports, ainsi que dans les domaines d'intervention de la direction générale adjointe des solidarités,
- correspondances et décisions relatives aux signalements d'enfants en danger et de personnes vulnérables,
- décisions relatives à l'administration et aux ressources internes, à la politique budgétaire, financière, comptable et à la fiscalité, à l'environnement, aux déplacements et à l'aménagement du territoire, à l'attractivité et stratégie territoriale, à l'éducation, à l'enseignement supérieur et à la formation, aux affaires culturelles, aux archives départementales, au tourisme, à la jeunesse et aux sports, ainsi que dans les domaines d'intervention de la direction générale adjointe des solidarités,
- décisions de création, modification et suppression de régies comptables d'avances et/ou de recettes,
- arrêtés de nomination et de fin de fonction des régisseurs titulaires, suppléants ou préposés des régies d'avances et de recettes,
- décisions relatives aux placements de fonds, leurs modifications et/ou renouvellements,
- décisions relatives au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme (démolition, transformation ou édification de biens du Département),
- décisions relatives à la préparation et à la passation des marchés publics et accords-cadres quels que soient leurs montants,
- marchés publics et accords-cadres, leurs avenants et leurs décisions de poursuivre, quels que soient leurs montants,
- décisions relatives à l'exécution et au règlement des marchés publics et accords-cadres quels que soient leurs montants,
- contrats et conventions et leurs avenants, ainsi que les décisions s'y rapportant, ne relevant pas du code de la commande publique approuvés par l'assemblée départementale ou la commission permanente,

- autres contrats, conventions et leurs avenants, ainsi que les décisions s'y rapportant en matière d'administration et de ressources internes, de politique budgétaire, financière, comptable et de fiscalité, d'environnement, de déplacements et d'aménagement du territoire, d'attractivité et de stratégie territoriale, d'éducation, d'enseignement supérieur et de formation, d'affaires culturelles, d'archives départementales, de tourisme, de jeunesse et de sports, ainsi que dans les domaines d'intervention de la direction générale adjointe des solidarités
- contrats de recrutement de personnel handicapé, et d'agents non-titulaires de droit public et de droit privé pour une durée d'un an et plus,
- contrats de recrutement d'agents non titulaires de droit public et de droit privé pour une durée de moins d'un an,
- contrats, conventions et leurs avenants, décisions et correspondances liés aux assistants familiaux y compris les contrats de travail et leurs avenants, les contrats d'accueil,
- mémoires, requêtes, plaintes et constitutions de partie civile,
- arrêtés concernant :
 - les nominations aux fonctions,
 - les nominations de stagiaires,
 - les prolongations de stage,
 - les titularisations,
 - les affectations et changements d'affectation,
 - les intégrations et réintégrations,
 - les détachements et fins de détachement,
 - les mises à disposition, les fins de mise à disposition,
 - le régime indemnitaire,
 - l'octroi de la nouvelle bonification indiciaire,
 - les suspensions à titre conservatoire,
 - les radiations pour retraite, démission, perte de nationalité française, déchéance des droits civiques, interdiction d'exercer un emploi public, décès, abandon de poste,
 - les licenciements des fonctionnaires stagiaires et titulaires et des agents non-titulaires,
 - les sanctions disciplinaires pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires et les agents non-titulaires,
 - les désignations des représentants aux instances paritaires,
 - les listes d'aptitude,
 - les tableaux d'avancement,
 - les avancements d'échelon,
 - les avancements de grade,
 - les promotions internes,
 - les prêts d'honneur,
 - les secours exceptionnels,
 - les prêts de mobilité,
 - les bourses d'études supérieures,
 - les avances sur traitement,
 - les retenues sur salaire pour service non fait,
 - les allocations chômage et allocations chômage provisoires,

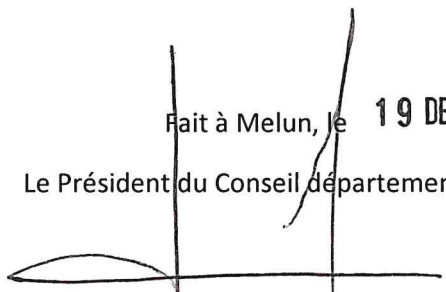
- les allocations invalidité,
 - les mutations,
 - les disponibilités et leurs renouvellements,
 - les congés pour formation,
 - les congés pour mobilité,
 - les retraites,
 - les congés pour maternité et leurs prolongations,
 - les congés pour paternité,
 - les congés pour adoption,
 - les congés parentaux et leurs renouvellements,
 - les congés bonifiés,
 - les temps partiels sur autorisation ou de droit et leurs renouvellements,
 - les maladies ordinaires et leurs prolongations,
 - les maladies à demi-traitement,
 - les congés de longue maladie,
 - les congés de longue durée,
 - les temps partiels thérapeutiques et leurs prolongations,
 - les accidents du travail,
 - les maladies professionnelles.
- décision relative à l'octroi ou au refus de protection fonctionnelle,
- arrêté et décisions relatives à l'adoption,
- arrêtés relatifs à l'aide sociale à l'enfance :
- admission et radiation des enfants de l'aide sociale à l'enfance par décision judiciaire ou administrative,
 - attribution d'aides financières individuelles,
 - mise en œuvre d'action éducative à domicile à la demande du ou des détenteur(s) de l'autorité parentale.
- arrêtés relatifs aux établissements et aux services sociaux et médico-sociaux (autorisation de création, transformation, extension, fermeture, tarification, ...),
- arrêtés relatifs aux personnes âgées et adultes handicapés :
- arrêtés relatifs à l'aide-ménagère,
 - arrêtés relatifs à l'aide à l'hébergement,
 - arrêtés relatifs à l'allocation personnalisée d'autonomie.
- arrêtés et décisions concernant les transports scolaires, y compris en application du règlement départemental des transports scolaires,
- arrêtés en matière d'opérations d'aménagement foncier et agricole, d'espaces naturels sensibles et d'espaces agricoles et naturels péri-urbains,
- arrêtés en matière de police de la circulation et de voirie,
- arrêtés relatifs au domaine public départemental,
- arrêtés et conventions relatifs aux logements de fonction,
- actes de dépôt, d'acceptation et de dons d'archives,

- actes notariés se rapportant à des dons, ou à des legs,
- actes notariés liés aux procédures d'expropriation, délaisés de voirie pour les projets d'acquisition, de cessions ou d'échanges ayant été approuvés par la commission permanente ou l'assemblée départementale,
- actes notariés se rapportant à des cessions et acquisitions de biens immobiliers préalablement approuvés par l'assemblée départementale ou la commission permanente,
- actes notariés se rapportant à des affectations hypothécaires consenties dans le cadre des garanties d'emprunts,
- actes ou conventions constitutifs de servitudes ayant préalablement été approuvées par l'assemblée départementale ou la commission permanente,
- mandats de paiement, titres de recettes, bordereaux récapitulatifs prescrivant l'exécution des recettes et des dépenses,
- attestations relatives à la carrière et à la rémunération,
- document de paie,
- titres et certifications liés à la sécurité,
- constatations et certifications du service fait,
- copies certifiées conformes de pièces,
- ordres de missions pour les déplacements sur le territoire national et à l'étranger.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État dans le Département pour exercice du contrôle de légalité, publié en les formes légales sur le site internet du Département et notifié à la personne intéressée.

Fait à Melun, le 19 DEC. 2023

Le Président du Conseil départemental



Jean-François PARIGI

En application de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cet acte administratif peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la présente publication :

- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,
- d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Melun

Notifié le :

Signature de l'agent :

ARRETE REGLEMENTAIRE n° 2023/00158/DGAR/DRH

Portant délégation de signature à Monsieur Marc BORIOSI, Directeur général adjoint de l'éducation, de l'attractivité et des stratégies départementales au titre de l'intérim de Monsieur Christophe DENIOT, Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne

Le Président du Conseil Départemental,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment ses articles L. 3211-2 et L. 3221-2 et suivants ;

VU la délibération n° CD-2021/07/01 0/01 du 01/07/2021 relative à l'élection de Monsieur Jean-François PARIGI en qualité de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne ;

VU la délibération n° CD-2021/07/01 0/05 du 01/07/2021 relative à la délégation de compétences du Conseil départemental de Seine-et-Marne au Président ;

VU l'arrêté DRH n° 2019-05742 du 02/07/2019, portant recrutement par voie de détachement de Monsieur Christophe DENIOT, en qualité de Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté DRH n° 2021-00200 du 01/07/2021, portant délégation de signature à Monsieur Christophe DENIOT, Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté DRH 2018-10183 du 23/10/2018 portant nomination de Monsieur Marc BORIOSI, en qualité de Directeur général adjoint de l'éducation, de l'attractivité et des stratégies départementales ;

VU l'arrêté DRH n°2021-00218 du 01/07/2021 portant délégation de signature à Monsieur Marc BORIOSI, Directeur général adjoint de l'éducation, de l'attractivité et des stratégies départementales ;

CONSIDERANT l'avis favorable émis par Monsieur le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne sur la demande d'absence de Monsieur Christophe DENIOT, Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne ;

A R R E T E

Accusé de réception en préfecture
077-227700010-20231219-A-2023-00158-AR
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Les informations recueillies peuvent être enregistrées dans les logiciels métiers et dans la base de contact du Département. Les services concernés en sont les destinataires exclusifs. Elles sont destinées à l'accomplissement des missions du Département. Vous pouvez exercer vos droits conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, auprès du délégué à la protection des données du Département, par mail adressé à dpd@seine-et-marne.fr ou par courrier postal adressé au Délégué à la protection des données - Hôtel du Département CS 50377 - 77010 Melun cedex.

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à Monsieur Marc BORIOSI, en qualité de Directeur général adjoint de l'éducation, de l'attractivité et des stratégies départementales durant l'absence de Monsieur Christophe DENIOT, Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne par intérim du mardi 26 au mercredi 27 décembre 2023, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions telles que définies dans sa fiche de poste, tous les actes suivants :

- correspondances portant avis, décision, communication d'informations ou de pièces relatives à l'administration et aux ressources internes, à la politique budgétaire, financière, comptable et à la fiscalité, à l'environnement, aux déplacements et à l'aménagement du territoire, à l'attractivité et stratégie territoriale, à l'éducation, à l'enseignement supérieur et à la formation, aux affaires culturelles, aux archives départementales, au tourisme, à la jeunesse et aux sports, ainsi que dans les domaines d'intervention de la direction générale et aux sports, ainsi que dans les domaines d'intervention de la direction générale adjointe des solidarités,
- correspondances et décisions relatives aux signalements d'enfants en danger et de personnes vulnérables,
- décisions relatives à l'administration et aux ressources internes, à la politique budgétaire, financière, comptable et à la fiscalité, à l'environnement, aux déplacements et à l'aménagement du territoire, à l'attractivité et stratégie territoriale, à l'éducation, à l'enseignement supérieur et à la formation, aux affaires culturelles, aux archives départementales, au tourisme, à la jeunesse et aux sports, ainsi que dans les domaines d'intervention de la direction générale adjointe des solidarités,
- décisions de création, modification et suppression de régies comptables d'avances et/ou de recettes,
- arrêtés de nomination et de fin de fonction des régisseurs titulaires, suppléants ou préposés des régies d'avances et de recettes,
- décisions relatives aux placements de fonds, leurs modifications et/ou renouvellements,
- décisions relatives au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme (démolition, transformation ou édification de biens du Département),
- décisions relatives à la préparation et à la passation des marchés publics et accords-cadres quels que soient leurs montants,
- marchés publics et accords-cadres, leurs avenants et leurs décisions de poursuivre, quels que soient leurs montants,
- décisions relatives à l'exécution et au règlement des marchés publics et accords-cadres quels que soient leurs montants,
- contrats et conventions et leurs avenants, ainsi que les décisions s'y rapportant, ne relevant pas du code de la commande publique approuvés par l'assemblée départementale ou la commission permanente,

- autres contrats, conventions et leurs avenants, ainsi que les décisions s'y rapportant en matière d'administration et de ressources internes, de politique budgétaire, financière, comptable et de fiscalité, d'environnement, de déplacements et d'aménagement du territoire, d'attractivité et de stratégie territoriale, d'éducation, d'enseignement supérieur et de formation, d'affaires culturelles, d'archives départementales, de tourisme, de jeunesse et de sports, ainsi que dans les domaines d'intervention de la direction générale adjointe des solidarités
- contrats de recrutement de personnel handicapé, et d'agents non-titulaires de droit public et de droit privé pour une durée d'un an et plus,
- contrats de recrutement d'agents non titulaires de droit public et de droit privé pour une durée de moins d'un an,
- contrats, conventions et leurs avenants, décisions et correspondances liés aux assistants familiaux y compris les contrats de travail et leurs avenants, les contrats d'accueil,
- mémoires, requêtes, plaintes et constitutions de partie civile,
- arrêtés concernant :
 - les nominations aux fonctions,
 - les nominations de stagiaires,
 - les prolongations de stage,
 - les titularisations,
 - les affectations et changements d'affectation,
 - les intégrations et réintégrations,
 - les détachements et fins de détachement,
 - les mises à disposition, les fins de mise à disposition,
 - le régime indemnitaire,
 - l'octroi de la nouvelle bonification indiciaire,
 - les suspensions à titre conservatoire,
 - les radiations pour retraite, démission, perte de nationalité française, déchéance des droits civiques, interdiction d'exercer un emploi public, décès, abandon de poste,
 - les licenciements des fonctionnaires stagiaires et titulaires et des agents non-titulaires,
 - les sanctions disciplinaires pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires et les agents non-titulaires,
 - les désignations des représentants aux instances paritaires,
 - les listes d'aptitude,
 - les tableaux d'avancement,
 - les avancements d'échelon,
 - les avancements de grade,
 - les promotions internes,
 - les prêts d'honneur,
 - les secours exceptionnels,
 - les prêts de mobilité,
 - les bourses d'études supérieures,
 - les avances sur traitement,

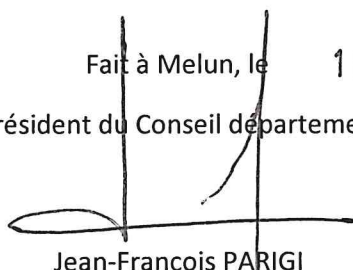
- les retenues sur salaire pour service non fait,
 - les allocations chômage et allocations chômage provisoires,
 - les allocations invalidité,
 - les mutations,
 - les disponibilités et leurs renouvellements,
 - les congés pour formation,
 - les congés pour mobilité,
 - les retraites,
 - les congés pour maternité et leurs prolongations,
 - les congés pour paternité,
 - les congés pour adoption,
 - les congés parentaux et leurs renouvellements,
 - les congés bonifiés,
 - les temps partiels sur autorisation ou de droit et leurs renouvellements,
 - les maladies ordinaires et leurs prolongations,
 - les maladies à demi-traitement,
 - les congés de longue maladie,
 - les congés de longue durée,
 - les temps partiels thérapeutiques et leurs prolongations,
 - les accidents du travail,
 - les maladies professionnelles.
- décision relative à l'octroi ou au refus de protection fonctionnelle,
- arrêté et décisions relatives à l'adoption,
- arrêtés relatifs à l'aide sociale à l'enfance :
- admission et radiation des enfants de l'aide sociale à l'enfance par décision judiciaire ou administrative,
 - attribution d'aides financières individuelles,
 - mise en œuvre d'action éducative à domicile à la demande du ou des détenteur(s) de l'autorité parentale.
- arrêtés relatifs aux établissements et aux services sociaux et médico-sociaux (autorisation de création, transformation, extension, fermeture, tarification, ...),
- arrêtés relatifs aux personnes âgées et adultes handicapés :
- arrêtés relatifs à l'aide-ménagère,
 - arrêtés relatifs à l'aide à l'hébergement,
 - arrêtés relatifs à l'allocation personnalisée d'autonomie.
- arrêtés et décisions concernant les transports scolaires, y compris en application du règlement départemental des transports scolaires,
- arrêtés en matière d'opérations d'aménagement foncier et agricole, d'espaces naturels sensibles et d'espaces agricoles et naturels péri-urbains,
- arrêtés en matière de police de la circulation et de voirie,

- arrêtés relatifs au domaine public départemental,
- arrêtés et conventions relatifs aux logements de fonction,
- actes de dépôt, d'acceptation et de dons d'archives,
- actes notariés se rapportant à des dons, ou à des legs,
- actes notariés liés aux procédures d'expropriation, délaisés de voirie pour les projets d'acquisition, de cessions ou d'échanges ayant été approuvés par la commission permanente ou l'assemblée départementale,
- actes notariés se rapportant à des cessions et acquisitions de biens immobiliers préalablement approuvés par l'assemblée départementale ou la commission permanente,
- actes notariés se rapportant à des affectations hypothécaires consenties dans le cadre des garanties d'emprunts,
- actes ou conventions constitutifs de servitudes ayant préalablement été approuvées par l'assemblée départementale ou la commission permanente,
- mandats de paiement, titres de recettes, bordereaux récapitulatifs prescrivant l'exécution des recettes et des dépenses,
- attestations relatives à la carrière et à la rémunération,
- document de paie,
- titres et certifications liés à la sécurité,
- constatations et certifications du service fait,
- copies certifiées conformes de pièces,
- ordres de missions pour les déplacements sur le territoire national et à l'étranger.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État dans le Département pour exercice du contrôle de légalité et notifié à la personne intéressée.

Fait à Melun, le 19 DEC. 2023

Le Président du Conseil départemental



Jean-François PARIGI

En application de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cet acte administratif peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la présente publication :

- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,
- d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Melun

Notifié le :

Signature de l'agent :

ARRETE REGLEMENTAIRE n° 2023/00159/DGAR/DRH

Portant délégation de signature à Monsieur Marc BORIOSI, en qualité de Directeur général adjoint de l'éducation, de l'attractivité et des stratégies départementales au titre de l'intérim de Monsieur Christophe DENIOT, Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne

Le Président du Conseil Départemental,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment ses articles L. 3211-2 et L. 3221-2 et suivants ;

VU la délibération n° CD-2021/07/01 0/01 du 01/07/2021 relative à l'élection de Monsieur Jean-François PARIGI en qualité de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne ;

VU la délibération n° CD-2021/07/01-0/04 du 01/07/2021 portant délégation de compétences à la Commission permanente ;

VU la délibération n° CD-2021/07/01 0/05 du 01/07/2021 relative à la délégation de compétences du Conseil départemental de Seine-et-Marne au Président ;

VU la délibération n° CD-2021/07/01-0/06 du 01/07/2021 portant délégation de compétences au Président en matière d'emprunts, de réaménagements de dette, d'instruments de couverture du risque financier et d'instruments de gestion de trésorerie ;

VU la délibération n° CD-2021/07/01-0/07 du 01/07/2021 portant délégation de compétences au Président en matière de placements ;

VU la délibération n° CD-2023/04/06-7/03 du 14/04/2023 portant sur le Budget Primitif 2023 – Domaine « Finances/Dette et opérations financières » et délégation de compétences au Président pour les opérations financières en matière de dette de gestion de trésorerie au titre de l'exercice 2023 ;

VU l'arrêté DRH n° 2019-05742 du 02/07/2019, portant recrutement par voie de détachement de Monsieur Christophe DENIOT, en qualité de Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté DRH n° 2021-00716 du 17/12/2021, portant délégation de signature à Monsieur Christophe DENIOT, Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté DRH 2018-10183 du 23/10/2018 portant nomination de Monsieur Marc BORIOSI, en qualité de Directeur général adjoint de l'éducation, de l'attractivité et des stratégies départementales ;

VU l'arrêté DRH n°2021-00218 du 01/07/2021 portant délégation de signature à Monsieur Marc BORIOSI, Directeur général adjoint de l'éducation, de l'attractivité et des stratégies départementales ;

Accusé de réception en préfecture
077-227700010-20231219-A-2023-00159-AR
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Les informations recueillies peuvent être enregistrées dans les logiciels métiers et dans la base de contact du Département. Les services concernés en sont les destinataires exclusifs. Elles sont destinées à l'accomplissement des missions du Département. Vous pouvez exercer vos droits conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, auprès du délégué à la protection des données du Département, par mail adressé à dpd@seine-et-marne.fr ou par courrier postal adressé au Délégué à la protection des données - Hôtel du Département CS 50377 - 77610 Melun cedex.

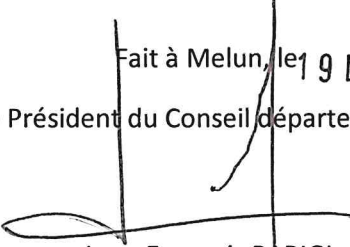
CONSIDERANT l'avis favorable émis par Monsieur le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne sur la demande d'absence de Monsieur Christophe DENIOT, Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à Monsieur Marc BORIOSI, en qualité de Directeur général adjoint de l'éducation, de l'attractivité et des stratégies départementales durant l'absence de Monsieur Christophe DENIOT, Directeur général des services du Département de Seine-et-Marne par intérim du mardi 26 au mercredi 27 décembre 2023, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions telles que définies dans sa fiche de poste, tous les actes suivants :

- contrats de prêts, leurs avenants et toutes décisions se rapportant à leur gestion,
- conventions de lignes de trésorerie, leurs avenants et toutes décisions se rapportant à leur gestion,
- contrats relatifs aux instruments de couverture du risque financier, leurs avenants ainsi que toutes décisions se rapportant à leur gestion,
- documentations juridique et financière liée au programme de titres négociables à court terme, leurs actualisations ainsi que toutes décisions nécessaires à sa mise en place,
- décisions nécessaires aux émissions de titres négociables à court terme,
- documentations juridique et financière liée au programme Euro Medium Term Note, leurs actualisations, ainsi que toutes décisions nécessaires à sa mise en place,
- contrats, lettres, certificats, titres et tout document nécessaire à la mise en œuvre d'émissions obligatoires au sein du programme Euro Medium Term Note.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État dans le Département pour exercice du contrôle de légalité et notifié à la personne intéressée.

Fait à Melun, le 19 DEC. 2023
Le Président du Conseil départemental

Jean-François PARIGI

En application de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cet acte administratif peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la présente publication :

- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,
- d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Melun

Notifié le :

Signature de l'agent :